

Les mineurs vulnérables: des actions soutenues pour rétablir l'enfant en difficulté dans ses droits

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-04-2009 21:36:11

L'agence espagnole de la coopération internationale (AECID) organise actuellement à Tanger une exposition pour la sensibilisation à la situation des mineurs vulnérables et les efforts déployés par le Maroc pour protéger les enfants des diverses formes d'exploitations afin de les rétablir dans leur droit inaliénable à une enfance épanouissante.

La campagne, menée en collaboration avec le ministère de la justice, dresse un état des lieux des divers phénomènes portant préjudice aux enfants en situation de précarité, des phénomènes ancrés dans une certaine accoutumance sociale à des situations et pratiques en contradiction avec les valeurs universelles sur le droit de l'enfant.

Dans le cadre de cette manifestation, une exposition a été montée à la grande salle de la cour d'appel de Tanger. Des panneaux thématiques traitant de différentes situations où les droits des enfants sont bafoués, des documents comportant des statistiques sur l'ampleur de ces phénomènes, des rappels des dispositions de loi sur la protection des enfants et des extraits des textes des déclarations universelles sur la protection de l'enfant sont exposés au public.

Selon les chiffres communiqués à l'ouverture de cette manifestation, près de 600.000 enfants travaillent au Maroc, soit 11% des enfants de 7 à 14 ans. L'ampleur du phénomène est beaucoup plus importante en milieu rural (87% des enfants au travail) qu'en milieu urbain (13%). En effet, c'est dans le domaine de l'agriculture que les enfants se mettent au labeur dès leur très jeune âge (84,4% des enfants au travail).

En milieu urbain, c'est le dans secteur de l'artisanat que s'activent une grande partie des très jeunes travailleurs. En effet, près de 41% des enfants au labeur dans les villes travaillent dans les différents métiers de l'artisanat. Ainsi, des enquêtes de terrain ont identifié des situations où les mineurs sont en contact direct avec des produits toxiques sans aucune protection.

Sur le volet du travail domestique des jeunes filles, un recensement mené à Casablanca a révélé que 22.940 jeunes filles de moins de 18 ans sont affectées aux besognes ménagères contre une faible rémunération et une absence totale des droits les plus élémentaires. Selon la même étude, 82% de ces jeunes filles sont analphabètes et n'ont jamais eu accès aux bancs des écoles.

La campagne de sensibilisation s'intéresse également au phénomène des enfants vivant dans les rues dans une grande précarité qui les expose à plusieurs risques. Les organisateurs de cette manifestation s'intéressent aussi au phénomène des enfants migrants sans accompagnateurs et les

périls encourus par ces mineurs en terres étrangères.

Les documents de l'exposition rappellent les efforts entrepris par les pouvoirs publics, les ONG et les associations pour remédier à ces phénomènes et protéger les mineurs en situation difficile.

Le côté législatif revêt une importance particulière à cet effet. En vue de s'aligner sur les conventions internationales en matière de protection des mineurs, le Maroc a promulgué plusieurs textes de loi pour protéger les enfants. Il s'agit notamment des nouvelles dispositions du code de la famille consacrant le droit et les intérêts des enfants, la loi sur la kafala (adoption), le nouveau code de la procédure pénale qui réinstaura les juridictions pour mineurs.

D'autre part, le code du travail harmonise désormais la loi marocaine avec la convention 138 de l'OIT (Organisation internationale du travail) en fixant l'âge minimum d'admission à l'emploi à 15 ans. Une autre loi a été adoptée pour consacrer l'obligation de la scolarité jusqu'à 15 ans révolus.

Au niveau institutionnel, l'observatoire national des droits de l'enfant est la seule structure spécialisée créée pour la mise en œuvre des principes consacrés par la Convention des Nations Unies des droits de l'enfant (CDE). Toutefois, plusieurs départements et organismes s'impliquent activement dans la protection des enfants vulnérables. Il s'agit notamment des ministères du développement social, de la justice, de la jeunesse et de l'emploi.

Les efforts fédérés des partenaires concernés ont donné lieu à la naissance du Plan d'action national pour l'enfance (PANE). Le projet est l'aboutissement de tout un processus de concertation et de coopération entre les départements gouvernementaux et les composantes de la société civile impliquées dans la promotion des droits de l'enfant.

La campagne de sensibilisation, qui fera escale dans plusieurs villes du Royaume, met aussi l'accent sur plusieurs actions phares dans le domaine de la protection des enfants vulnérables. L'on cite notamment les opérations d'intégration des enfants vivant dans les rues, la campagne de sensibilisation sur la situation des petites bonnes et le projet de loi pour réglementer le travail domestique.

Une action soutenue a également été entreprise en faveur des enfants travaillant dans les métiers de l'artisanat. Les initiateurs de cette démarche visent à retirer, dans un premier temps, 20% des enfants des ateliers avec priorité aux métiers à risques. Il s'agit aussi de penser à l'alternative et à l'avenir de ces enfants.

Les responsables de cette campagne comptent ainsi insérer 10 pc par an des enfants de cette catégorie dans des établissements dispensant un enseignement adapté et intégrer les plus âgés dans les écoles de la formation professionnelle.

MAPF